

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés:13
Réf. : 11DEL10
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 21 février 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Compte Administratif 2010 de la « Budget principal de la Commune »

Le Compte Administratif 2010 de la « Commune » se présente comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	165 115,78 €
- Recettes de Fonctionnement :	478 526,76 €
- Excédent de fonctionnement de clôture :	313 410,98 €
- Dépenses d'investissement :	331 876,80 €
- Recettes d'investissement :	157 899,41 €
- Déficit d'investissement de clôture :	-173 977,39 €
- Excédent global de clôture :	139 433,59 €

Objet : Compte Administratif 2010 du Budget Annexe de l'Assainissement.

Le Compte Administratif 2010 du Budget annexe de l'Assainissement se présente comme suit :

- Dépense de fonctionnement :	60 038,20 €
- Recettes de fonctionnement :	99 586,92 €
- Excédent de fonctionnement de clôture :	39 548,72 €
- Dépenses d'investissement :	22 054,82 €
- Recettes d'investissement :	21 651,01 €
- Déficit d'investissement de clôture :	- 403,81 €
- Excédent global de clôture :	39 144,91 €

Les membres du Conseil Municipal, placés sous la présidence de M. Claude FOURNAISE, Adjoint au Maire, approuvent, hors la présence du Maire, les comptes administratifs 2010 du « Budget principal de la Commune », du « Service annexe de l'Assainissement ».

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés : 13
Réf. : 11DEL11
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 21 février 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Comptes de Gestion de l'exercice 2010

Le Conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance des Comptes de Gestion de la « Commune », et du « Budget annexe de l'Assainissement » pour l'exercice 2010, présentés par le Trésorier –Comptable de HOCHFELDEN,
- Considérant que les opérations comptables ont été correctement décrites,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées,
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections des budgets,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- CONSTATE la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs,

- DECLARE que les Comptes de gestion du Budget principal de la « Commune » et du « Budget annexe de l'Assainissement », dressés pour l'exercice 2010 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés :13
Réf. : 11DELC12
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 21 février 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

A. Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2010, le 21 février 2011,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010
Constatant que le Compte Administratif de la « Commune » présente :

- un déficit d'investissement de 173 977,39 €
- un excédent de fonctionnement de 313 410,98 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

1) affectation aux excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068):	173 977,39 €
2) affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)(ligne 002) :	139 433,59 €

(Approuvé à l'unanimité)

B. Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 du « Budget Annexe de l'Assainissement ».

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2010 du « Budget Annexe de l'Assainissement » le 21 février 2011,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,
Constatant que le compte administratif présente :

- un déficit d'investissement de 403,81 €
- un excédent de fonctionnement de 39 548,72 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

1) affectation aux excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068):	403,81 €
2) affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)(ligne 002):	39 548,72 €

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 13
Réf. : 11DEL13
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 21 février 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de créer un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} Classe, non titulaire, pour un contrat à durée déterminée du 1^{er} mars 2011 au 28 février 2012. La durée hebdomadaire de service est de 8 heures. La rémunération afférente à ce poste sera basée sur un salaire brut mensuel correspondant à l'indice brut 297, majoré 295 de l'échelle de rémunération 3.
- Autorise le Maire à signer les documents administratifs y relatifs.

(Vote : 12 voix pour, 1 abstention)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés :13
Réf. : 11DEL14
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 21 février 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Instauration du permis de démolir.

Considérant la réforme des autorisations d'urbanisme engagée par l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative aux autorisations d'urbanisme et aux permis de construire, entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2007,

Considérant que cette réforme, reprise notamment dans les articles R 421-12 et R421-27 du code de l'urbanisme, exclut des procédures d'autorisation préalable les permis de démolir, les opérations situées en dehors des secteurs concernés par le périmètre de l'Architecte des Bâtiments de France du fait d'un monument protégé, sauf décision contraire du conseil Municipal,

Considérant que par souci d'homogénéité sur l'ensemble de la commune et de conformité avec les dispositions du PLU, il y a lieu de soumettre l'ensemble des secteurs urbanisés aux procédures de permis de démolir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide que tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située en zone urbaine sur l'ensemble du territoire communal devront faire l'objet au préalable d'un permis de démolir.

(Vote : 9 voix pour, 3 abstentions, 1 vote contre)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés :13
Réf. : 11DELC15
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 21 février 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Entretien des arbres et arbustes dans le village.

Vu les offres de entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de confier les travaux de taille des rosiers, des haies, arbustes et arbres d'ornement du village, à l'entreprise Jardins GOTTRI Rémy Sàrl sise 16 rue des haies à Berstheim, pour un montant de 3 731 €HT pour 2011.
- Décide d'inscrire la dépense au budget 2011 de la commune.
- Autorise le Maire à signer le contrat d'entretien y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 13
Réf. : 11DEL16
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 21 février 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Ecole élémentaire : acquisition de matériel sportif

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, la demande d'acquisition de matériel sportif formulée par Mme HOURNAT, directrice de l'Ecole Elémentaire de Minversheim, auprès de l'entreprise Casal Sport sise ZAC Activeum, Rue Blériot à Duttlenheim-Ernolsheim pour un montant de 311,68 €HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne une suite favorable à la demande de Mme Hournat et de commander le matériel sportif suivant :
 - o 10 plots multifonctions, 5 jalons multifonctions, 20 rotules, 10 cerceaux, 1 tapis épaisseur 4 cm, 10 disques volants pour un montant de 311,68 €HT
- Décide d'inscrire la dépense au budget principal 2011 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés : 13
Réf. : 11DEL17
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 21 février 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Groupama : acceptation d'une indemnité de sinistre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte l'indemnité de sinistre de 1 750 € versée par les assurances Groupama Alsace pour la remise en peinture de la nef et du chœur de l'église suite à la tempête de mai 2008.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés : 13
Réf. : 11DEL18
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 21 février 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Droit de préemption urbain

Le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Thierry BECHMANN, notaire à Hochfelden, concernant le bien immobilier situé 33 rue Haute à Minversheim:

- o Section n° 2, parcelle n° 145/9 de 4,58 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Renonce purement et simplement à exercer son droit de préemption urbain sur la vente du bien immobilier cité ci-dessus.
- Donne son agrément concernant cette vente.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés : 13
Réf. : 11DEL19
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 21 février 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Réseau d'assainissement séparatif RD 69.

Vu les récents évènements climatiques et en parallèle des travaux d'aménagement du carrefour Rue Principale/Rue Haute, planifiés en 2011,
Considérant l'urgence d'alléger le réseau unitaire actuel, saturé rapidement en cas de fortes précipitations et entraînant des inondations systématiques de caves,
Conformément à l'étude réalisée par le SICTEU de Mommenheim pour combattre l'arrivée d'eaux claires à la station d'épuration, et considérant la nécessité d'alléger les flux convergents vers elle, la commune de Minversheim souhaite anticiper sur des travaux futurs nécessaires en créant ce réseau séparatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide, sous réserve d'obtention des subventions réglementaires, la réalisation de travaux d'assainissement pour procéder à la création d'un réseau séparatif, rejetant l'eau de pluie dans le fossé longeant la route départementale RD69 vers Mommenheim, pour un coût estimatif de 117 810 €HT,
- Demande au Conseil Général l'obtention de l'accord de voirie
- Charge le Maire de solliciter les subventions réglementaires pour ce projet à l'Agence Rhin Meuse, au Conseil Général du Bas-Rhin ou tout autre organisme
- Décide d'inscrire la dépense au budget annexe 2011 de l'Assainissement, si toutes les conditions de financement sont remplies,
- Adopte le plan de financement suivant :

○ Coût estimatif de l'opération :	113 810,00 €HT
○ Honoraires maîtrise d'œuvre :	4 000,00 €HT
○ Coût total :	117 810,00 €HT
○ Subventions CG67 et Agence Rhin Meuse :	29 452,50 €
○ Fonds propres de la commune et emprunt :	88 357,50 €HT
- Autorise le Maire à signer les documents administratifs y relatif.
(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés : 13
Réf. : 11DEL20
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 21 février 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Création d'un columbarium.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la mise en place au cimetière communal d'un columbarium pour un montant estimé à 23 200 €HT
- Autorise le maire, le cas échéant, à réaliser tous documents administratifs pour obtenir les autorisations auprès de la DDE de Wasselonne,
- Autorise le maire, le moment venu à consulter différentes entreprises
- Autorise le maire à demander les subventions réglementaires,
- Adopte le plan de financement ci-dessous :
 - - o Coût total des travaux estimé à 23 200 €HT
 - o Subvention DETR estimée à 40% 9 280 €
 - o Fonds propres de la commune 13 920 €HT
- Décide d'inscrire la dépense au budget primitif 2011 de la commune sous réserve de l'obtention des subventions réglementaires.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés : 13
Réf. : 11DEL21
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 21 février 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

**Objet : Plan de financement des travaux du carrefour Rue Principale/Rue Haute :
modification.**

Suite à la circulaire arrivée en mairie le 18 février dernier relative la fusion de la Dotation Globale d'Équipement des communes et de la Dotation de Développement Rural, qui précise les nouvelles règles applicables aux demandes de subventions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Revoit et adopte le plan de financement ci-dessous :
 - o Coût total de l'opération: 177 588,80 €HT
 - o Part départementale : 99 188,00 €HT
 - o DETR : 16 695,00 €
 - o CG67 Subventions : 9 828,00 €
 - o Commune : fonds propres: 51 877,80 €HT

- Autorise le Maire à signer les documents administratifs y relatifs.
- Annule et remplace la délibération du 24 janvier 2011.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés : 13
Réf. : 11DEL22
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 21 février 2011

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Acquisition de défibrillateurs automatiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'acquérir auprès de l'entreprise Cardia Pulse, sise 6 rue de Vendenheim à Reichstett, un défibrillateur automatique au prix de 2 609,19 €TTC l'unité,
- Demande au fournisseur une remise substantielle pour l'acquisition de deux appareils,
- Met à l'étude le contrat de maintenance annuelle proposé au prix de 227,24 € TTC l'unité,
- Décide d'inscrire ces dépenses au budget primitif 2011 de la commune,
- Accepte la participation financière de l'ASCLM, section théâtre, d'un montant d'environ 2 182 €

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD